Étape 1 : Ma Démocratie

Le travail d'élu.e



OBJECTIFS

- Comprendre le travail d'élu.e.s par l'expérimentation de la construction collective d'une résolution.
- Saisir les enjeux de la délibération, du débat et du consensus dans la construction d'une résolution.



DESCRIPTION

Durant cet atelier, les participant.e.s vont être amené.e.s à se mettre dans la peau d'un.e parlementaire, et travailler en groupes (= commissions) afin de modifier et améliorer un texte. Comme le travail de la loi est technique, il est proposé d'adopter un format de type résolution (au sens de l'article 34.1 de la Constitution) : il s'agit d'un texte de positionnement qui invite les institutions compétentes à prendre des mesures. Les jeunes parlementaires réparti.e.s en commissions proposeront leur résolution modifiée devant l'ensemble du groupe (= l'Assemblée plénière), qui sera soumise au vote.

COMPÉTENCE(S) MAJEURE(S) ACQUISE(S)

- Communiquer et travailler en équipe (savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe)
- S'impliquer dans un débat
- Restituer un travail individuel et collectif

SOCLE COMMUN

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre
Coopération et réalisation de projets

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen
La règle et le droit

DURÉE

2h (ou deux séances de 50')

RESSOURCES

- Sur ce qu'est une résolution
- Onglet *Animations transversales* du site d'Électeurs en herbe : "Animer un groupe"

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Fiche exercice comportant les résolutions (une par groupe à distribuer en plusieurs exemplaires) en annexe.
- Photocopieuse

Method

POUR COMMENCER (5') :

Présentez au groupe l'objectif de l'atelier : se glisser dans la peau d'un.e parlementaire. Les participant.e.s vont travailler à partir de résolutions écrites par l'association le Parlement Européen des Jeunes. L'objectif sera d'améliorer les résolutions en y apportant des modifications. Le groupe sera divisé en commissions thématiques travaillant chacune sur une résolution (emploi et affaires sociales, culture et éducation, environnement et santé, en fonction des résolutions choisies).

Expliquer comment se présente une résolution : la première partie pose un constat, explique les problématiques liées au sujet en se basant sur des études ou recherches. La seconde partie comporte des propositions, afin de répondre aux problématiques posées dans le constat.

ÉTAPE 1 (5') :

Composer des groupes de 5 à 7 participant.e.s. Chaque groupe prend connaissance du constat posé dans chacune des résolutions. L'animateur.trice ou l'enseignant.e pourra être sollicité.e par les différents groupes pour clarifier des notions ou éléments mal compris sur les constats. Il est important que les groupes saisissent bien les problématiques posées dans les résolutions pour travailler ensuite sur les propositions.

ÉTAPE 2 (40') :

Les groupes doivent discuter les propositions de leur résolution une par une, en se questionnant sur leur pertinence. Est-ce que cette proposition peut répondre en partie aux problématiques soulevées dans le constat ? Est-elle suffisante?
Il est ainsi possible d'approfondir la proposition ou la modifier, voire de la supprimer si le groupe ne la trouve pas convaincante. Quand toutes les propositions ont été analysées, débattues et retravaillés, les groupes ont la possibilité d'en ajouter de nouvelles (30').

Chaque proposition est écrite ou réécrite au propre, ainsi que les nouvelles propositions formulées s'il y a lieu (10').

Fin de la première heure.

ÉTAPE 3 (5') :

Chaque parlementaire reçoit la résolution de chaque commission par écrit
- Chaque commission désigne en son sein :

- une personne qui rapportera le travail du groupe en présentant les modifications apportées à chaque proposition et les éventuelles nouvelles propositions
- une personne qui réagira à la présentation du rapporteur ou de la rapporteuse d'une autre commission

ÉTAPE 4 (45') :

Chaque commission présente durant 10 min sa résolution selon le schéma suivant :

- 2-3 minutes de présentation du contexte et des propositions
- 6-7 minutes de débat libre alternant les prises de parole.
- A la fin de chaque présentation, l'ensemble des membres de l'assemblée vote les résolutions "en bloc" (le plus rapide est de procéder à un vote à main levée). Les résolutions qui recueillent la majorité des voix sont adoptées.

Si vous avez encore du temps, en conclusion de la séance, demander aux participant.e.s ce qu'ils et elles ont apprécié et moins apprécié. Qu'est-ce qui a semblé le plus facile et le plus difficile ? Qu'est-ce qui les a surpris ? Quelle est leur vision du travail d'élu.e ?

VARIANTES ET PROLONGEMENTS

Faire travailler les jeunes parlementaires à la création d'une résolution. Les participant.e.s vont réfléchir en groupes (= commissions) sur une problématique qui les touche et rédiger une résolution simplifiée qui permet de répondre au problème. Cette variante nécessite un investissement plus important, y compris en termes d'encadrement (prévoir un.e animateur.trice par groupe). Chaque groupe devra ainsi problématiser un sujet choisi collectivement et se mettre d'accord sur trois solutions à mettre en avant. Puis, comme dans la méthode qui vous est suggérée ci-dessus, chaque commission présentera son texte en plénière. Dans le cadre de cette variante, un accès internet est nécessaire afin que les groupes puissent faire des recherches sur le sujet choisi.

DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES

- Organiser une rencontre avec un.e élu.e de votre territoire pour échanger sur son propre travail.
- Organiser une visite d'une assemblée avec des élèves, qui peut d'ailleurs se coupler avec la rencontre d'un.e élu.e. NB : les député.e.s de votre circonscription, notamment les député.e.s européen.ne.s, ont des fonds pour organiser de telles visites.